Val d'Arly
SAVOIE ⁘ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

REGLEMENT MARCHE de NOEL

Flumet – le mardi 22 décembre 2026

Article 1 – OBJET

Le présent règlement fixe les règles applicables à l'ensemble des exposants participant aux Marchés de Noël du Val d'Arly. Il complète la convention de participation.

Article 2 -ORGANISATION

L'Office de Tourisme du Val d'Arly organise différents marchés sur ses quatre-stations villages dont le marché de Noël à Flumet le mardi 22 décembre 2026.
L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

Article 3 -LIEU-DATE ET HEURES D'OUVERTURE

Le marché de Noël (Saveurs et Savoir Faire) se déroulera pour

- La station de Flumet / St Nicolas la Chapelle sur le parking des Trois Rois en extérieur le 22 décembre 2026 de 15h à 19h
- En cas de conditions météorologiques défavorables, le marché se tiendra en intérieur dans la salle polyvalente de Flumet.

Article 4 – INSCRIPTIONS – ADMISSIONS

Le marché de Noël est réservé à la création artisanale ainsi qu'aux métiers de bouche. Il est ouvert aux artisans, créateurs, producteurs, commerçants, et associations qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché et en rapport avec l'esprit de Noël (gastronomie, décoration, jeux, bijoux de création, idées de cadeaux, etc …). Il est à noter que les artisans et créateurs sont prioritaires.
La participation au marché (rappel de la convention) **est fixée à :**
10 € TTC par emplacement, tarif adapté dans le cadre des marchés de Noël dans le Val d'Arly.
Dès signature de la convention, le montant dû fera l'objet de l'émission d'une facture et d'un titre de recettes par l'Office de Tourisme Intercommunal. Ce titre sera transmis par le Trésor public sous la forme d'un Avis des Sommes à Payer. Le règlement devra être effectué directement auprès du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Albertville, selon les modalités indiquées sur l'Avis des Sommes à Payer.
Conditions d'annulation et de remboursement (se référer à la convention).

Les emplacements sont attribués en fonction des places disponibles, en tenant compte de l'arrivée des demandes accompagnées d'un dossier complet.
Toute inscription devra être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

Pour tous les exposants :

- La convention signée
- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Un justificatif d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers ou MSA
- Un numéro SIRET

Après acceptation du dossier, les exposants recevront une confirmation d'inscription.

Article 5 - EMPLACEMENTS

Les emplacements sont attribués par l'Office de Tourisme à l'exposant selon un plan d'implantation.

Val d'Arly
SAVOIE ⁘ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

Pour les emplacements extérieur, l'exposant doit prévoir son barnum avec lestage (obligatoire pour des raisons de sécurité).

L'Office de Tourisme assurera la fourniture d'électricité mais chaque exposant devra prévoir ses rallonges et un adaptateur (prise marché) pour les bornes situées en extérieur.

L'installation des exposants aura lieu de 13h à 15h et l'enlèvement à partir de 19h.
A la fin du marché, chaque exposant veillera à laisser son emplacement vide de tout objet, propre, sacs poubelles jetés dans les conteneurs de la station village du dit marché.

Article 6 - RESPONSABILITE

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire.
L'Office de Tourisme du Val d'Arly ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour les litiges tels que vols, casses ou autres détériorations.

Article 7 – ANNULATION, REPORT ET REMBOURSEMENT

7.1 – Annulation ou report à l'initiative de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier, de reporter, interrompre ou annuler tout ou partie de la manifestation lorsque les circonstances l'exigent, notamment en cas de : conditions météorologiques exceptionnellement dangereuse présentant un risque pour la sécurité des personnes, décision ou mesure émanant d'une autorité administrative compétente, contraintes sanitaires ou mesures de santé publique, cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté de l'Organisateur empêchant la tenue normale de la manifestation. Dans la mesure du possible, l'Organisateur pourra proposer une date de report de la manifestation.
En cas de report, l'Exposant sera informé dans les meilleurs délais et pourra confirmer son maintien pour la nouvelle date proposée.
Si la manifestation est annulée définitivement ou si l'exposant ne peut raisonnablement participer à la date de report proposée, l'Office de tourisme procédera au remboursement intégral du montant de l'inscription par virement bancaire.

7.2 – Annulation à l'initiative de l'Exposant

Toute demande d'annulation de participation à l'initiative de l'Exposant devra être adressée à **l'Organisateur** dans les meilleurs délais. Les conditions applicables en matière d'annulation et de remboursement sont celles prévues dans la **convention de participation signée entre l'Organisateur et l'Exposant**.

Le Directeur de l'OTI du Val d'Arly
Mr TOCHITCH Stanislas

OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARLY
147 Rue du Mont-Blanc
73590 FLUMET
Tél. 33 (0)4 79 31 06 82 - www.valdarly-montblanc.com
Siret 53109137900010

Val d'Arly
SAVOIE ⁘ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

BULLETIN DE PARTICIPATION / MARCHE DE NOEL DANS LE VAL D'ARLY
à Flumet le mardi 22 décembre 2026

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :
Office du Tourisme du Val d'Arly – Bureau de Flumet / St Nicolas la Chapelle
11 Rue du Mont-Blanc 73590 Flumet / info@flumet-montblanc.com

1. IDENTIFICATION

Nom : …… Prénom : ……

Société : ……..

Adresse : ……
Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : …… Adresse mail : ……..

2. VOTRE ACTIVITÉ

Présentez votre activité en quelques lignes : (Si animation, dégustation, démonstration merci de le préciser)
……
……
……
……
……

3. VOTRE STAND ET VOS BESOINS TECHNIQUES

Souhaite disposer : (merci de cocher les cases en tenant compte de la convention)

☐ Besoin d'un emplacement de ……..
*Les places étant limitées, nous nous réservons le droit de privilégier les inscriptions **avec un dossier complet** par ordre de retour.*
☐ D'un emplacement supplémentaire de …… mètres linéaires **(selon disponibilités)**
☐ Tables fournies (dans un souci d'harmonisation du plan de la salle) Nombre de tables ……..
☐ À l'extérieur (merci de prévoir votre équipement (tente, lestage obligatoire pour des raisons de sécurité etc…)
☐ D'un accès électrique (prévoir votre rallonge)

4. ELEMENTS OBLIGATOIRES (à joindre avec le coupon réponse afin de valider votre participation)

☐ Justificatif d'immatriculation (Registre du commerce ou attestation MSA) / SIRET
☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
☐ Le bulletin d'inscription dûment rempli
☐ La convention signée